



## Viabilité hivernale 2022/2023 : Le Département de la Somme mobilisé pour votre sécurité

Amiens, le lundi 12 décembre 2022

**Chaque année à l'entrée de l'hiver, le Conseil départemental déclenche son plan de viabilité hivernale. Objectif : garantir la sécurité des usagers sur les 4 542 km de routes départementales, notamment en cas de chutes de neige ou de formation de verglas. Anticipation, mobilisation et sécurité sont les maîtres mots de ce dispositif.**

### Surveiller et anticiper pour agir avec efficacité

Pour anticiper au maximum les difficultés que pourraient créer sur le réseau routier des conditions météorologiques difficiles, le Département met en place de novembre à fin mars, une **cellule de veille opérationnelle 24/24h et 7/7j**. Cette cellule surveille l'état des routes et anticipe l'évolution des conditions de circulation, en lien avec les prévisions météorologiques de Météo France.

Le plus souvent, l'information est recoupée avec une observation effectuée directement sur le terrain : munis de **véhicules avec matériel embarqué**, les 9 coordinateurs patrouillent sur les routes de la Somme et mesurent la température du sol, de l'air, du point de rosée...

En fonction des informations analysées, le veilleur peut décider de déclencher une intervention des équipes du Département : intervention à titre préventif, 1 à 2 heures avant le phénomène pour empêcher la formation de verglas, ou intervention à titre curatif.

### Une organisation calibrée pour un réseau routier très vaste

Pour rendre plus efficace son action, le Département de la Somme a classé les 4 542 km de routes départementales en 2 catégories en fonction du trafic :

- Le réseau prioritaire de 1 951 km qui représente 80% des déplacements ;
- Le réseau secondaire de 2 591 km.

L'ensemble des axes du réseau prioritaire et une partie du réseau secondaire (1 102 km) sont traités prioritairement dans le cadre du service hivernal, soit 3 053 km. Des interventions ponctuelles sont possibles si nécessaire sur le reste du réseau, en fonction des besoins et des moyens disponibles.

En cas de phénomène neigeux important, le Conseil départemental concentre d'abord ses moyens sur le réseau prioritaire et notamment sur les 600 km qui constituent les principales artères routières de la Somme. Il sollicite également l'aide des 14 communautés de communes et de 9 agriculteurs avec qui il a conventionné, suite aux épisodes neigeux de 2010. L'équipement de ces moyens complémentaires est réalisé avec le concours financier du Département.

Une fois que le réseau prioritaire a été traité et que la neige a cessé de tomber de façon durable, les agents se concentrent sur le réseau secondaire pour désenclaver chaque commune desservie par une route départementale.

## Les barrières de dégel

Sur les routes départementales vulnérables aux effets du dégel, la circulation peut être soumise à des restrictions portant sur les charges admises, les catégories de véhicules autorisés à circuler et leurs équipements et les vitesses maximales autorisées. Ces restrictions sont matérialisées par des barrières de dégel, installées par les équipes du Département.

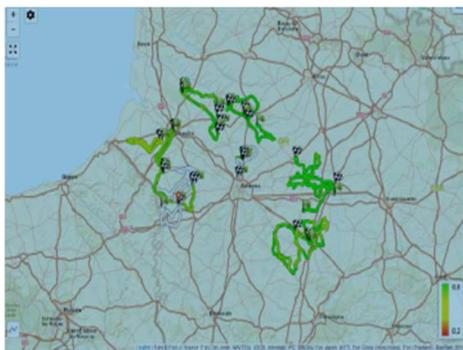
## Des moyens adaptés aux conditions météorologiques

Le dispositif d'organisation de la viabilité hivernale, qui coordonne l'ensemble des actions et des dispositifs de viabilité hivernale, s'appuie sur des moyens humains et matériels très importants : de mi-novembre à fin mars, ce sont ainsi **260 agents départementaux mobilisés au quotidien**.

Parmi eux, **63 agents sont d'astreinte chaque semaine**, prêts à intervenir sur le terrain :

- 3 veilleurs assurent la surveillance météorologique, permettant de prendre la décision d'intervenir sur le réseau routier départemental ;
- 9 coordinateurs d'agence routière patrouillent et assurent le suivi des opérations ;
- 2 responsables d'intervention de la Régie Travaux Routiers assurent les éventuels réapprovisionnements ;
- 34 agents conducteurs d'engins réalisent les interventions ;
- 15 agents mobilisables en parallèle pour assurer la viabilité du réseau départemental

À leur disposition :



► **34 engins de service hivernal**, tous géolocalisés avec un nouvel applicatif (PRISM) qui permet d'optimiser la visualisation de toutes les interventions en cours. Ces engins de service hivernal sont aussi équipés d'un chaînage automatique, d'une caméra arrière, d'un kit main libre et de phares de travail pour assurer les circuits en régie ; le réglage du système de salage et les lames de déneigement sont adaptables depuis le poste de conduite ;

► **9 véhicules de patrouilleurs géolocalisés** et équipés depuis peu d'un **système de mesures embarqué** ;

► **7000 tonnes de sel** en début d'hiver, réparties sur nos 18 dépôts au sein de nos Centres d'exploitation routière (CDER).

### Un outil performant au service de la sécurité des usagers



En 2019, le Département s'est équipé de **"teconer"**. Ces appareils embarqués utilisent une technologie de pointe qui permet aux agents patrouilleurs de surveiller les routes et de mesurer avec précision et régularité l'état des routes.

**Il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision qui permet de déclencher une action adaptée à chacune des situations, même les plus délicates.**

Les données collectées sont remontées en temps réel au veilleur qui dispose d'une multitude de points de données précis en direct et extrêmement rapidement (le véhicule circule à vitesse normale). Ce dispositif garantit également une totale sécurité pour les agents qui n'ont plus à sortir du véhicule et une remontée globale et temps réel sur tout le réseau routier.

**À compter du « déclenchement », le délai de traitement global sur le réseau prioritaire est de l'ordre de 2 heures.**

## Le bon usage du sel

À chaque sortie des engins, plus de 200 tonnes de sel sont utilisées sur l'ensemble du département. Cela représente un coût d'environ 33 000 €. Le sel est efficace en cas de verglas, ou si l'épaisseur de neige est inférieure à 2 cm. Afin de préserver l'environnement, les équipes d'intervention choisissent un dosage de sel adapté aux besoins.

Quand l'épaisseur de neige dépasse 2 cm, seule la lame permet de dégager la route et d'éviter la formation de congères. Les fortes précipitations et le vent nécessitent des passages fréquents.

**6 000 tonnes de sel sont utilisées lors d'un hiver courant, pour un coût de 312 000 euros.**

## Bilan des 4 derniers hivers

Sur les 151 jours de la période hivernale :

<b>2018 / 2019</b> :	39 veilles	18 interventions	5 644 tonnes de sel utilisées
<b>2019 / 2020</b> :	44 veilles	15 interventions	2 460 tonnes de sel utilisées
<b>2020 / 2021</b> :	44 veilles	15 interventions	2 835 tonnes de sel utilisées
<b>2021 / 2022</b> :	61 veilles	21 interventions	3 552 tonnes de sel utilisées

## Quelques conseils de sécurité aux usagers

*Avant de prendre la route :*

- **S'informer des prévisions météorologiques avec le site [inforoute.somme.fr](http://inforoute.somme.fr) ;**
- En cas de très mauvais temps, si possible reporter son départ, ou changer d'itinéraire en s'orientant vers les axes routiers importants, déneigés en priorité, même si le trajet est plus long que d'habitude ;
- Équiper son véhicule de pneus spéciaux, surtout en cas d'habitation en secteur isolé ;
- Vérifier le plein du lave-glace ;
- Prévoir des vêtements chauds, des couvertures, des boissons ou de la nourriture dans le véhicule, au cas où.

*Une fois sur la route :*

- Redoubler de prudence ;
- Adapter sa vitesse aux conditions de circulation ;
- Augmenter la distance de sécurité par rapport aux autres véhicules ;
- Utiliser de préférence le frein moteur, en rétrogradant progressivement les vitesses ;
- **Ralentir à l'approche des engins de salage ou de déneigement qui interviennent sur la route. Ne pas effectuer leur dépassement, c'est interdit par la loi ;**
- En cas d'accident, allumer ses feux de détresse et prévenir les secours.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « **de novembre à mars, le Département met les moyens nécessaires pour anticiper les difficultés liées à l'hiver et pour garantir la sécurité des usagers de la route. Avec Hubert de Jenlis, Vice-président en charge des infrastructures départementales, nous savons pouvoir compter sur le professionnalisme de nos agents des routes, organisés pour assurer la surveillance et le traitement du réseau départemental, 24/24h et 7/7j. Merci à eux et soyez prudents !** »

### Note aux rédactions

*Reportage en immersion possible sur demande et après accord du Département*

*Photos disponibles auprès du service Presse*

## CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - [edevred@somme.fr](mailto:edevred@somme.fr)

[www.somme.fr/presse](http://www.somme.fr/presse)

